

DE LA CAUSALITE NATURELLE ET SURNATURELLE DU PHENOMENE DES JUMENTAUX

Professeur Abbé MPALA Mbabula Louis
UNIVERSITE DE LUBUMBASHI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE
abelouimpala@yahoo.fr www.louis-mpala.com

INTRODUCTION

La problématique de l'UN et du MULTIPLE est philosophique. Elle est toujours actuelle. Pour la concrétiser, nous parlerons du phénomène des jumeaux. Celui-ci nous met en présence d'un œuf (Un) qui donne « naissance » à deux (Multiple). Sans doute, il y a une CAUSE ou des CAUSES qui sont à la base de ce phénomène. *Quelles sont ces causes ?* Voilà la question à laquelle nous essaierons de répondre.

Cela étant, notre travail se subdivise en deux parties. La première résumera la position de l'auteur Mayele Ilo. En d'autres mots, nous présenterons la réponse proposée par l'auteur du livre *Statut mythique et scientifique de la gémellité*. La deuxième et dernière partie sera notre appréciation critique.

1. LA CAUSALITE NATURELLE ET SURNATURELLE DU PHENOMENE DES JUMEAUX SELON MAYELE

1.1. Du principe de la causalité

Mayele prend, avant tout, soin de définir le *principe de causalité*. Il remarque, avec raison, que ce principe agit dans tout l'univers. Ce principe se présente comme une réponse au « besoin de représentation d'appropriation intellectuelle des rapports de genèse entre phénomènes »¹. Réaliste, Mayele reconnaît que « la conception et l'interprétation de la causalité diffèrent d'un contexte à un autre »².

¹ J.P. MAYELE ILO, *Statut Scientifique et mystique de la gémellité*, Bruxelles, 2000, p. 259.

² *Ib.*, p. 259.

Selon Mayele, là où il y a causalité, un sujet (A), « doué [de]liberté et de volonté »³, agit sur un objet (B), « de même nature que lui ou non, afin de produire un effet (C) »⁴. A la place d'un sujet, il peut s'agir aussi d'un phénomène ou d'un ensemble de phénomènes (D) posés comme antécédents et produisant nécessairement et invariablement d'autre(s) phénomène(s) reconnu(s) comme *effet*, et ce selon le principe d'irréversibilité. A ce propos, Mayele signale qu'il s'agit de « la représentation psychologique ou métaphysique, d'une part, chronologique ou logique, d'autre part »⁵.

Si Aristote a parlé de quatre causes, pour Mayele seules deux d'entre elles ont retenu l'attention, à savoir la **cause efficiente** désignant l'antécédent qui produit l'effet, et la **cause finale** qui est le but en vue duquel s'accomplit un acte.

De ce qui précède, Mayele lève son option : **seule la cause efficiente l'intéressera pour sa réflexion sur l'avènement des jumeaux**, et ce pour deux raisons : 1. l'implication de l'idée de conséquence liée à la succession ou la consécution d'un phénomène à la suite d'un autre ; de l'idée de légalité impliquant responsabilité, « puisque la cause implique volition : 2. l'effet est provoqué par l'agent causal et résulte de lui ; à lui de répondre, s'il le faut, de son acte devant qui de droit »⁶.

Toutefois Mayele prendra la précaution de définir la cause en l'opposant à la loi.

1.1.1. Différence entre cause et loi

Mayele, pour la meilleure compréhension du principe de causalité, ne manque pas de s'insérer dans le débat différenciant cause et loi. Auguste Comte limite la *cause* « à ce qui est doué de volonté, d'intention, de pensée, ou à ce qui est incontrôlable : soit une puissance métaphysique, soit un ensemble de phénomènes structurés ou des mécanismes imperceptibles par nos sens, soit encore des substances impossibles à appréhender et, cependant, admises comme telles à titre d'hypothèse ou agissant comme soumises à une motivation métaphysique »⁷. Réservée au contexte de la démarche scientifique, la *loi*, selon A. Comte, « évoque l'idée de permanence et de récurrence systématiques, bref, de régularité et d'invariance »⁸.

³ *Ib.*, p. 259. Nous soulignons.

⁴ *Ib.*, p. 259.

⁵ *Ib.*, p. 259.

⁶ *Ib.*, p. 259-260.

⁷ A.COMTE, cité par *Ib.*, p. 260.

⁸ *Ib.*, p. 260.

De ce qui précède, Mayele cherche à prendre position. Doué de volition, d'intention, la *cause* se révèle être *imprévisible, occasionnelle, voire exceptionnelle*. Autrement dit, qui dit causalité exclut la contrainte physique, la nécessité biologique et l'obligation psychologique.

Fort de l'augmentation comtienne appuyée par André Lalande, Mayele considère la *cause* comme une « intention », une « pensée » ou une « volonté »⁹.

Du fait que son étude porte sur la causalité gémellaire participant à la causalité de l'être humain qui, à son tour, fait partie de la causalité de l'être vivant en général, et reconnaissant l'existence de deux options épistémologiques différentes (le matérialisme épistémologique et le spiritualisme épistémologique), Mayele se propose de parler de la causalité naturelle de l'être vivant et de l'être humain, d'abord, d'une façon scientifique matérialiste. Ainsi il relèvera « certains paralogismes et certaines inconséquences fonctionnelles, inhérentes au matérialisme épistémologique dans ce domaine »¹⁰. Ensuite, il examinera la causalité de l'être vivant ; et ce, d'une façon spiritualiste ; et à cette occasion, il parlera de l'anthropogenèse et de la dyosynchrogenèse qui en découle. Cet examen lui fera voir que l'hypothèse explicative du spiritualisme épistémologique « en matière de jumeaux présente une homologie, que nul n'a le droit de négliger, avec celle de la causalité surnaturelle de la pensée afro-archaïque »¹¹ ; à la fin, Mayele se demandera « si cette homologie ne peut pas s'étendre, à juste titre, sur l'hypothèse de l'option matérialiste »¹².

En outre, Mayele n'a pas manqué d'illustrer son propos sur la causalité de l'être vivant en se référant à l'histoire de la philosophie où les hypothèses à tendance spiritualiste et matérialiste se succèdent (Descartes et Aristote) et où deux grandes théories opposées, le mécanisme et le vitalisme, sont apparues. J.B. De Monet tentera de résoudre le problème « en combinant la théorie mécaniste avec le sens historique des choses »¹³. En dernière analyse, pour lui, à l'apparition de l'être vivant, le hasard a cédé la place à la nécessité de la mise en place d'un système de reproduction autonome. Claude Bernard viendra et comprendra mieux. Selon lui, pour expliquer la genèse de l'être vivant, le seul jeu des lois physiques ne suffit pas. Voilà pourquoi il postule, de surcroît, la nécessité d'une hypothèse d'un principe complémentaire à l'explication strictement naturelle. Ce principe,

⁹ J.-P. MAYELE Ilo, *o.c.*, p. 261. Souligné par l'auteur.

¹⁰ *Ib.*, p. 261.

¹¹ *Ib.*, p. 262.

¹² *Ib.*, p. 262.

¹³ *Ib.*, p. 264.

pour lui, doit être de caractère métaphysique. Il le nomme « *force morphogénétique métaphysique* »¹⁴.

Claude Bernard impute, enfin de compte, la programmation de l'être vivant au hasard et à la nécessité et non à Dieu. Cependant, Mayele ne manque pas de faire remarquer que les postulats de la démarche explicative de la science expérimentale échappent eux-mêmes à l'expérimentation.

A. Weismann combatta systématiquement le postulat du principe d'ordre métaphysique et retiendra seulement une explication actuelle, c'est-à-dire physico-chimique. Et pourtant, nous dit Mayele, ce principe métaphysique était une ouverture. Weismann soutiendra la thèse de l'hérédité. Cette explication, reconnaît Mayele, est celle qui prédomine aujourd'hui et du point de vue du matérialisme épistémologique et du point de vue du spiritualisme épistémologique.

La biologie moléculaire, explique Mayele, nivèle les êtres vivants par le bas et cela a une double conséquence inéluctable : l'être vivant est conçu, d'une part, par le scientifique matérialiste comme une usine biochimique. Cela étant, il y a « inexistence d'un fantôme dans la machine ; et par la même occasion, la notion de causalité est vidée de son contenu psychique autant que de sa dimension volitive »¹⁵. L'identité de nature entre les corps vivants et les objets inanimés conduit, d'autre part, à la suppression de toute distinction de nature, car ils sont tous soumis aux mêmes lois physico-chimiques de composition et de génération. La notion de vie, résume Mayele, a été, alors, évacuée dans cette explication et elle a été remplacée par le concept de déterminisme héréditaire. Cela étant, Mayele reproche au biologiste matérialiste de maintenir encore « cette distinction qui, logiquement, ne se justifie plus »¹⁶. Voilà la position inconfortable où s'est placé le scientifique matérialiste. Mayele appelle le biologiste matérialiste à choisir entre sa transformation en un magicien (et en ce cas, il fera sortir la vie d'un substrat neutre, nivelé et uniformisé, or ce substrat ne la programmait pas) et l'acceptation de poser, malgré lui, « le principe ou l'hypothèse de l'extranéité de la vie »¹⁷. A A. Pichot qui croyait trouver dans le principe « de canalisation » du jeu des lois physico-chimiques une solution pour échapper au paradoxe, Mayele fait voir son silence à la question de savoir *pourquoi* il y a canalisation divergente du jeu des lois physico-chimiques et *pourquoi* il y a l'être vivant plutôt que rien. Toutefois, devons-nous le signaler, Mayele paraphrase A. Pichot pour dire que « *ce ne sont pas les jumeaux qui font la*

¹⁴ *Ib.*, p. 265.

¹⁵ *Ib.*, p. 267.

¹⁶ *Ib.*, p. 267.

¹⁷ *Ib.*, p. 258.

dyosynchrogénésie, c'est la dyosynchrogénésie qui fait les jumeaux »¹⁸. Signalons, par ailleurs, que A. Pichot, après des acrobaties intellectuelles, est arrivé à l'hypothèse selon laquelle la dyosynchrogénésie est une résultante de l'action conjuguée de l'environnement et du déterminisme de l'hérédité.

Du côté de l'épistémologie matérialiste, Mayele constate qu'au problème fondamental du pourquoi l'avènement de l'être vivant réduit à sa formation et à sa constitution physico-chimique, il n'y a pas de réponse. Rien de surprenant, car cette épistémologie n'est pas équipée pour répondre avec certitude au « pourquoi ».

Voilà qui conduit Mayele à se tourner du côté du principe de l'extranéité de l'origine de la vie.

1.1.2. Principe de l'extranéité de l'origine de la vie par rapport à la matière

L'explication physico-chimique de la génération de l'être vivant laisse Mayele sur l'envie d'en savoir davantage, car elle lui paraît insatisfaisante et insuffisante pour fonder et justifier à elle seule la genèse de l'être vivant. De ce fait, Mayele postuler « un autre principe complémentaire et nécessaire, relevant de cette autre raison des choses, singulièrement de l'ordre du psychisme, impliquant au moins l'idée de volition et de finalité »¹⁹. Ainsi Mayele passe au spiritualisme épistémologique. Celui-ci lui permettra de donner l'explication de l'origine de l'être vivant et plus particulièrement de jumeaux. Son explication opte pour l'anthropogenèse afro-archaïque qui appartient à la causalité surnaturelle. L'explication afro-archaïque, avertit Mayele, n'exclut pas l'apport génétique, car les jumeaux comme tout autre enfant, tiennent leur corps de leurs géniteurs. Si pour la science la dyosynchrogenèse relève du déterminisme héréditaire et de l'environnement au sens large du terme, la pensée afro-archaïque, quant à elle, soutient que la dyosynchrogenèse est à la fois l'œuvre des géniteurs et des ancêtres ou des génies²⁰.

Fort de son hypothèse, Mayele voudrait que la notion d'environnement soit éclatée ou mieux élargie jusqu'aux ancêtres et les génies « en tant que entités spirituelles participant d'une dimension autre du monde et en quelque sorte externes au monde humain vivant et néanmoins intimes à lui (...) »²¹. Philosophe, Mayele veut aller là où le scientifique ne peut le suivre sous peine de se métamorphoser. Mayele, pour bien argumenter, s'atèle à se

¹⁸ *Ib.*, p. 272. Souligné par Mayele.

¹⁹ *Ib.*, p. 276.

²⁰ Cf. *Ib.*, p. 277.

²¹ *Ib.*, p. 278.

faire une idée plus ou moins exacte de la personne humaine. Ceci le conduit à s'intéresser à l'âme et à la conception de la vie après la mort. En Afrique noire, malgré certaines différences entre les ethnies dans la conception de la personne, l'être humain est composé de plusieurs principes ou éléments de diverses origines : « des parents biologiques, d'ancêtres, de l'initiation, etc. »²². Un seul de ces éléments en est le *substratum*. Ce dernier reçoit plusieurs noms : âme, le double, le souffle, l'ombre, la force vitale, l'énergie vitale, etc. c'est lui qui assure à l'individu défunt et décomposé la continuité de la vie sous une autre forme. C'est à ce niveau que Mayele, pour éviter certaines confusions, distinguera la réincarnation pythagoricienne d'inspiration orphique de la réincarnation afro-archaïque commandée uniquement par le principe d'anthropogénésie et n'obéissant à aucune exigence d'ordre éthique. Pour la réincarnation afro-archaïque, « les défunts, les ancêtres *distribuent* leur force vitale à leurs descendants et continuent ainsi à exercer un rôle dans la société des vivants »²³. Cette remarque est importante et fait de Mayele un chercheur averti et pourquoi pas un savant dans son domaine ! Mayele souligne que c'est dans ce contexte où l'on voit l'action des défunts, des ancêtres et leur intervention plus ou moins tangible dans le monde de vivants qu'il faut situer, pour la meilleure compréhension, le problème de la causalité de la procréation en général mais surtout de la dyosynchrogénèse, *pour ce qui concerne l'Afrique noire*.

Voulant être plus original, et ce pour expliciter sa « *métaphore heuristique* », Mayele prend l'initiative de donner un nouveau contenu au terme « *ancêtre* ». Celui-ci ne désigne plus, chez Mayele, « la personne qui a vécu, dans son unité vivante psycho-corporelle, ou dans son unité intégrale en tant qu'âme, mais ce qui subsiste d'elle après la séparation du corps et de l'âme, c'est-à-dire après le passage ou la transformation par la mort »²⁴. Cet « *ancêtre* » appartient au monde de l'au-delà et Mayele le considère comme une cause de naissances en ce monde-ci. Pour Mayele, cet « *ancêtre* » est doué de volition²⁵. Signalons en passant que Mayele appuie ses affirmations en faisant appel à la similarité - qu'il trouve étonnante - entre l'atomisme émanatiste afro-archaïque et l'atomisme grec de Leucippe, l'anthropogénèse et la cosmologie teilhardiennes et la cosmologie néo-gnostique.

²² *Ib.*, p. 279.

²³ *Ib.*, p. 281.

²⁴ *Ib.*, p. 283.

²⁵ Cf. *Ib.*, p. 284. Relevons que Mayele avance ses hypothèses en utilisant le style de question oratoire. Ainsi il invite son lecteur à épouser ses idées une fois que l'on a accepté ses prémisses de départ.

2. APPRECIATION CRITIQUE

L'écrit de Mayele a ses mérites et limites.

2.1. Mérites

Le livre de Mayele est riche scientifiquement. La façon dont il aborde la notion de cause pour expliquer la gémeillité est originale surtout quand il redéfinit le concept « ancêtre ». Son érudition lui permet de discuter scientifiquement les thèses du matérialisme épistémologique. En outre, il fait preuve d'équilibre intellectuel quand, de la position matérialiste, il récupère l'hérédité et l'environnement afin de les adapter à l'explication du spiritualisme épistémologique. Ainsi il est parvenu à élargir la notion d'environnement. Par ailleurs, devons-nous le reconnaître, l'écrit de Mayele a remis en question les anciennes explications du mythe. Voilà qui l'a conduit à intituler son livre *Statut mythique et scientifique de la gémeillité*.

Cependant, nous ne partageons pas toute la thèse de Mayele.

2.2. Limites

Nous remarquons que Mayele, dans sa définition de la notion de cause, opte pour l'acception d'Auguste Comte en passant sous silence celle de David Hume. Ce dernier nous paraît très pertinent quand il nous invite à revoir la définition du concept cause. Il écrit : « Si l'on définit une cause *ce par quoi quelque chose existe*, qu'entend-on par ces mots *par quoi* ?

Si l'on avait dit une cause est *ce* après quoi *une chose existe constamment*, nous aurions compris les termes de cette définition »²⁶. Mayele ne retient pas cette remarque.

Pourquoi Mayele ne veut-il pas, d'une façon ou d'une autre, discuter la thèse de Hume selon laquelle nous croyons seulement à la causalité et que cette croyance s'explique par l'habitude et l'association des idées ? Mayele, fils de son terroir, ne tombe-t-il pas dans cette « habitude » quand il trouve dans l' « ancêtre » la cause surnaturelle de la gémeillité ? Pourquoi ne veut-il pas reconnaître, ne fût-ce que par prudence épistémologique, qu'il est possible que la cause naturelle (hérédité, environnement au sens restreint) soit, à elle seule, à l'origine de la gémeillité pour certains cas ? N'est-ce pas des questions « suspectes » aux enfants jumeaux (exemple : « D'où venez-vous ? Que feriez-vous sur terre ?, etc. ») qui sont à la base de cette croyance en une cause surnaturelle ? Que dire de ces occidentaux qui ne font pas leur cette croyance en une cause métaphysique qui est l' « ancêtre » ? Est-ce pour cela qu'ils ne comprennent pas la nature (la personnalité) et la psychologie des jumeaux ? Ne peut-on pas dire que Mayele a opté pour la cause telle que définie par Auguste Comte afin de justifier son option pour l' « ancêtre », car ce dernier est censé avoir la volonté et ainsi être responsable ? En outre, la définition que Mayele nous propose pour le concept ancêtre, nous fait penser à l'*âtman* hindou ou bouddhiste. Et cela ne rejoint pas notre assentiment. L'ancêtre, à notre humble avis, reste la personne qui a vécu, dans son unité vivante psychocorporelle, ou dans son unité intégrale en tant qu'âme ou en tant qu' « autre », et non ce qui subsiste d'elle après la séparation du corps et de l'âme, c'est-à-dire après le passage ou la transformation par la mort

N'avons-nous pas raison de reprocher à la cause comtienne et « mayélienne » un anthropomorphisme quand, dans leur souci d'opposer cause et loi, ils prêtent à la cause la volition, et de ce fait, ils lui rendent responsable de ce dont elle n'est pas consciente ? Nous pensons, quant à nous, que la notion de cause, quand elle se situe au niveau de l'hérédité, elle fait partie des lois, et quand elle se comprend comme raison, motif ou condition probable, elle serait mieux appelée « **tendance** » et non loi. C'est seulement quand la cause est une personne que l'on peut parler, et ce avec raison, de volonté et de responsabilité.

Parmi les facteurs de la gémeillité, Michel Guigal signale l'influence de la lumière sur les sécrétions hormonales. Ainsi s'explique le fait « qu'il naît plus de jumeaux en juillet

²⁶ D. Hume cité par P. FOULQUIE et R. SAINT-JEAN, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, 1962, p. 85.

qu'en janvier »²⁷. L'alimentation est aussi un facteur ; mais il s'agit, dans notre cas, *des patates douces*. Selon Michel Guigal, les patates douces contiendraient des principes hormonaux susceptibles d'induire des ovulations multiples. Cela a été confirmé par une étude faite sur les populations Yoruba du Nigeria. Ceci nous fait comprendre pourquoi quand les femmes Yorubas quittent la campagne pour la ville où elles consomment moins de patates douces, le taux des naissances gémellaires diminue dans des proportions significatives²⁸. Nous savons que Mayele accepte aussi l'environnement comme un des facteurs de la gémellité. Si les deux facteurs environnementaux que nous venons de signaler ne lui sont pas étrangers, ils sont pour nous nouveaux.

Nous ne pouvons pas terminer cette appréciation sans une considération critique générale : si la gémellité a un statut mythique et scientifique à la fois, Mayele saisit-il le premier statut (structure articulée du mixte invisible et visible) avec la **Foi** ou avec la **Raison** ? Cette question est, jusqu'à ce jour, restée sans réponse²⁹.

²⁷ M. GUIGAL, *Les jumeaux*, [en ligne]

http://www.casediscutejouraprèsjour.com/2000/39_jumeaux/dossier/dossier_03.shtml (page consultée le 3 avril 2004).

²⁸ *Ib.*

²⁹ Cf. L. MPALA Mbabula, *Recension de la thèse de doctorat du Professeur Mayele*, dans *La libre Opinion* 020 (février 2000), p. 7.

CONCLUSION

Notre travail se voulait une réflexion libre sur la conception de la cause chez l'auteur Mayele. Cela étant, notre premier chapitre s'est attelé à exposer la pensée de Mayele. Ainsi, nous avons donné la définition que Mayele, à la suite d'Auguste Comte, réserve au concept cause. En outre, toujours à la suite de son maître A. Comte, Mayele a donné la différence existant entre cause et loi. Sachons que Mayele, fort de sa formation philosophique, a remis en question les thèses des biologistes matérialistes mus par le matérialisme épistémologique. Mayele trouve insuffisante leur explication partant de la cause naturelle pour expliquer l'origine des jumeaux. Voilà pourquoi, il a ajouté un principe métaphysique pour bien expliquer le phénomène des jumeaux. Ce qui le conduit à poser « l'ancêtre » (concept redéfini autrement que d'habitude) comme la cause de l'origine des jumeaux à côté de l'hérédité et de l'environnement.

Etant chercheur, dans notre second chapitre, nous avons donné notre appréciation critique. Ainsi nous avons relevé les mérites et les limites des positions philosophiques du philosophe et savant Mayele.

BIBLIOGRAPHIE

I. Dictionnaire

FOULQUE, P. et SAINT-JEAN, R., *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, PUF, 1962.

II. Livres

MAYELE Ilo, J.P., *Statut mythique et scientifique de la gémellité*, Bruxelles, Ousia, 2000.

III. Articles

GUIGAL., M., *Les jumeaux*, [en ligne] www.casediscutejouraprès.com/2000/39_jumeaux/dossier/dossier_03.shtml (page consultée le 3 avril 2004)

MPALA Mbabula, L., *Recension de la thèse de doctorat du Professeur Mayele*, dans *La Libre Opinion 020* (février 2000), p. 7.